

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1416**

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les OPCO sont des organismes agréés par l'Etat, chargés d'accompagner la formation professionnelle. Aujourd'hui son rôle est, pour une grande partie, tourné vers les salariés des entreprises. On a donc du mal à concevoir un lien entre les mission actuelles des OPCO, orientées vers les salariés, et une mission d'information sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable qui sortent totalement du cadre de ses compétences.

En outre, les entreprises sont à même de s'informer elles-mêmes sur les enjeux environnementaux et liés au développement durable. Beaucoup le font déjà. Par ailleurs elles sont les mieux placées pour définir leurs besoins en compétences sur ces sujets là. C'est, encore une fois, un processus que de nombreuses entreprises ont déjà mis en place. Sur ces questions, et pour une transition écologique en coopération avec tous les acteurs et constructive, il apparaît fondamentale de faire confiance à notre tissu économique, de plus en plus au fait des enjeux environnementaux.